

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
ET CANTON  
DE RETHEL

COMMUNE  
DE  
COUCY

## CONSEIL MUNICIPAL de COUCY

**Séance du 27 Décembre 2008**

**Présidence** : David POTIER, Maire

**Présents** : Mmes DELSUC Nadine, RIVA Thérèse, CONNOT Francine, LARCHER Andrée, Mrs LANGLET Daniel, MAILLARD Gilles, LAMBERT Daniel, FOSSIER Denis, SIMON Emmanuel

**Absente excusée** : Mme COULMY Laurence,

**Secrétaire de séance** : Mme LARCHER Andrée

La séance débute à 11H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

### **PROJET D'ACQUISITION et RENOVATION DU GARAGE de Mme DEHAN**

Le Maire présente aux conseillers le dossier relatif au projet d'acquisition et de rénovation de l'ancien garage automobile de Mme DEHAN à Coucy 2. Il indique que la destination finale du bâtiment sera publique :

- Création d'un atelier municipal et d'un lieu de stockage des équipement municipaux et associatifs.
- A plus long terme, afin d'être en conformité avec la loi relative à la facilité d'accès aux bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite, aménagement d'une nouvelle annexe de la mairie de Coucy 2 au sein du bâtiment

Le maire indique enfin que le projet entre dans le cadre de la résorption des friches industrielles et qu'il a pris contact avec les services du conseil général et de l'état à ce sujet. L'acquisition et la rénovation du bâtiment devraient être éligibles à un certain nombre de subventions.

Le montant total du projet s'élève à 145706 € HT

Après en avoir discuté les membres du conseil

- valident le projet présenté par le maire (votants : 10, Pour 9, Contre 1) sous réserve que le montant des subventions corresponde à minima à celui présenté dans le projet.
- chargent le Maire de continuer les démarches et de demander les subventions les plus élevées possibles.

### **EXTENSION DU RESEAU D'EAU CHEMIN DE LA FOSSE DES CHAMPS**

Le Maire expose à l'assemblée que la commune adhère au syndicat des eaux de l'Est Rethelois et qu'à ce titre, c'est désormais au syndicat d'assurer la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de tous les projets d'extension de réseau d'eau.

Le maire rappelle les objectifs du projet d'extension du réseau d'eau Chemin de la fosse des champs

- Viabilisation progressive du chemin de la Fosse des champs
- Renforcement de la protection contre les incendies (la canalisation principale située dans la grande rue étant trop petite pour fournir un débit suffisant aux pompiers en cas d'incendie)

- Renforcement du réseau d'eau dans le centre de la première section de Coucy (la canalisation principale située dans la grande rue étant trop petite ce qui risque de poser des problèmes de débit quand les terrains viabilisables de la commune seront tous raccordés)

Les membres du conseil municipal (vote à l'unanimité)

- acceptent que l'extension des réseaux d'eau soit confiée au syndicat des eaux de l'Est Rethelois
- valident le fait que la commune devra néanmoins prendre en charge le coût des travaux d'extension déduction faite de la TVA récupérée par le syndicat et des subventions accordées

### **TARIF 2009 DES ORDURES MENAGERES**

Le Maire expose à l'assemblée que suite à l'augmentation de la taxe sur l'enfouissement des déchets ménagers, le SICOMAR augmente les tarifs de ramassage et retraitement des déchets ménagers pour 2009. Le Maire explique enfin que dans les prochaines années, le tarif de retraitement des ordures ménagères continuera à augmenter régulièrement et qu'il est donc important de sensibiliser la population à la nécessité de trier les déchets.

Après en avoir discuté les membres du Conseil municipal décident :

- d'intégrer l'augmentation des tarifs du SICOMAR dans les bases de facturation à la population en 2009 (Votants 10, répercussion partielle de l'augmentation 3, Répercussion intégrale 7, SO 1)
- de conserver l'actuelle clé de répartition de la facturation (Votants 10, 7 Pour et 3 Contre)

**Tarif par foyer en 2009**

<b>Par Foyer</b>	<b>2009</b>
1 Pers	118
2 Pers	158
3 Pers	214
4 Pers	238
5 Pers et +	277
CommNRes	136
Resid Sec	169

### **AMENAGEMENT DE LA SORTIE DES ECOLES DE COUCY 1**

Le Maire expose à l'assemblée que la période d'observation des risques relatifs au nouvel emplacement de la sortie des écoles s'achève et que ce nouvel emplacement a permis d'améliorer significativement la sécurité des enfants aux abords de l'école. Il propose donc à l'assemblée d'engager les travaux nécessaires.

Après en avoir discuté, les membres du conseil valident

- l'achat d'un petit préau auprès de la société Carrefour (890 € TTC)
- l'achat et la pose d'une porte sécurisée auprès de l'entreprise LUZURIER (1333,54 € TTC)
- l'achat et la pose de grilles de protection auprès d'une entreprise du Rethelois pour un montant maximum de 1172 € TTC ((Votants 10, 9 Pour et 1 Contre)

## **INDEMNITES DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Maire expose à l'assemblée que le comptable du trésor perçoit une indemnité annuelle dite « de conseil » fondée sur les dépenses de la commune. Après en avoir discuté, les membres du conseil décident

- de n'attribuer que 50 % de l'indemnité au receveur
- de revoir annuellement le montant de cette indemnité

(vote à l'unanimité)

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire présente à l'assemblée 2 demandes de subventions. Les membres du Conseil décident :

- d'attribuer une subvention de 150 € aux « Restaurants du Cœur des Ardennes ». Ce montant correspond à la réduction de l'indemnité allouée au receveur du trésor
- de ne pas attribuer de subvention à l'association départementale de la prévention routière

(vote à l'unanimité)

La séance est levée à 12H45